



COMPTRE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019

L'ensemble du conseil municipal est présent à l'exception de Mme Véronique Philippe, absente excusée, qui a donné pouvoir à Mme Caouder, M. Daniel Le Bec, absent excusé, qui a donné pouvoir à M. Batany.
Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la précédente réunion.

AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

Neuf dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- K 118 ; rue de Rubian, terrain non bâti, 332 m²
- YP 794p, rte de Mean Kador, terrain non bâti, 580 m²
- YP 878, route de Kerbroc'h, terrain non bâti, 1132 m²;
- YI 102, 14 cité de Kerivarch, terrain bâti, 699 m²
- YO 437, 930 rte de Ruscumunoc, terrain bâti, 517 m²
- YP 656, 658, route de Kerbroc'h, terrain bâti, 1512 m²
- YI 225, 6 str ar mezou nevez, terrain non bâti, 673 m²
- YV 318, rue de Kerarbellec, terrain non bâti, 370 m²
- YL 129p, chem du vieux lavoir, terrain non bâti, 295 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

EFFACEMENT DES RESEAUX - CONVENTIONS AVEC LE SDEF

EFFACEMENT BT FT ROUTE DE RUSCUMUNOC - PLOUARZEL

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Effacement Basse Tension et Télécom - Route de Ruscumunoc. L'estimation des dépenses se monte à :

Réseaux BT, HTA.....	35 000,00 € HT
Réseaux de télécommunication (génie civil)	14 893,28 € HT
Soit un total de.....	49 893,28 € HT

EFFACEMENT FT ROUTE DE PORSMOQUER ET ROUTE DU CROSS CORSEN - PLOUARZEL

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Effacement Télécom lié à la sécurisation Basse tension - Route de Porsmoguer et Route du Cross Corsen. L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux de télécommunication (génie civil)	31 235,26 € HT
Soit un total de.....	31 235,26 € HT

EFFACEMENT TÉLÉCOM À LOKOURNAN VIAN - ROUTE DE LA DÉCHETTERIE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Effacement Télécom à Lokournan Vian - Route de la déchetterie. L'estimation des dépenses se monte à :

Réseaux de télécommunication (génie civil)	29 280,44 € HT
Soit un total de	29 280,44 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les projets de réalisation des travaux évoqués ci-dessus ;
- accepte le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 17 871,94 € pour l'effacement Basse Tension et Télécom - Route de Ruscumunoc, à 23 426,44 € pour effacement Télécom lié à la sécurisation Basse tension - Route de Porsmoguer et Route du Cross Corsen et à 35 136,53 € pour l'effacement Télécom à Lokournan Vian - Route de la déchetterie
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

ACQUISITION DE LA PARCELLE ZI 136P POUR UNE SURFACE DE 82 M²

Afin de réaliser l'aménagement de l'intersection de la route de Kerven avec la route de beaufort, il est nécessaire de redessiner la voie. Ce nouveau tracé implique l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle ZI 136 pour une surface de 82 m². La commune acquiert ce terrain en échange de la construction d'un mur de clôture. Accord du conseil municipal.

ACQUISITION DE LA PARCELLE ZI 282 POUR UNE SURFACE DE 21 M²

Afin de régulariser le tracé de la voie route de Saint Éloi, il est nécessaire d'acquérir la parcelle ZI 282 pour une surface de 21 m². Accord du conseil municipal pour une acquisition à titre gratuit et la prise en charge par la commune des frais d'acte.

TARIFS 2020

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission de finances et arrête comme ci-dessus les tarifs applicables du 01/01 au 31/12/2020.

DÉPENSES	
Voile scolaire / séance (8 séances / année scolaire / élève)	5,82
Activités périscolaires / élève / an	17,52

Contrat associatif école privée / élève / an (maternelle et primaire) :	687,21
RECETTES	
PRODUITS FUNÉRAIRES	

Concessions cimetières communaux :	
- simple 15 ans	91,50
- simple 30 ans	183,00
- simple 50 ans	274,50
- double 15 ans	183,00
- double 30 ans	366,00
- double 50 ans	549,00
Columbarium :	
- concession 15 ans	173,00
- concession 30 ans	346,00
- concession 50 ans	518,50
- taxe ouverture des cases	41,00
- plaque à graver (modèle unique)	125,00
- plaque jardin du souvenir	47,00
Creusement fosse funéraire par les employés communaux	190,00
LOCATIONS DE MATERIEL	
Sono	
salle - caution	100,00
sport :	
- location	30,90
Tables et chevalets (plateau complet)	3,65
Couverts	
- caution	100,00
- location 1 à 100 couverts (couverts + assiettes + verres)	27,20
- location au delà de 100 couverts	0,20
Banc	2,25
LOCATIONS DIVERSES	
Salle polyvalente aux commerçants locaux : (si le planning le permet)	
- caution	660,00
- montant	341,60
salle communale après obsèques	80,00
Salle de restauration scolaire de Trézien (vacances scolaires) : année 2021	
- habitants de Plouarzel :	
1 journée :	365,20
2 journées :	550,90
- personnes extérieures :	
1 journée :	489,70
2 journées :	678,40
Occupation parking Pontarnou : camion outillage, cirques...(don CCAS)	25,25
Tennis en salle / heure	10,30

VENTES DIVERSES	
Annnonce dans le bulletin communal (au bénéfice du CCAS)	2,20
Scan + envoi par mail	0,50
Copies / Impressions :	
- A4 Recto	0,20
- A4 (document administratif)	0,18
- A4 Recto Verso	0,30
- A4 couleur	0,85
- A3 Recto	0,40
- A3 Recto Verso	0,50
- A4 couleur (médiathèque uniquement)	0,85
TRANSPORT SCOLAIRE	
Participation familiale transport scolaire :	
- 1er enfant / an	200,00
- 2ème enfant / an	130,00
- 3ème enfant / an	60,00
- 4ème enfant / an	gratuit
MEDIATHEQUE	
- Cotisations / famille / an pour l'accès à l'ensemble des services :	28,60
Cotisation / association / an :	40,80
Tarif saison estivale (juillet-août) :	
- caution	105,00
- montant cotisation bibliothèque	12,30
Initiation multimédia / heure (adhérents) :	4,45
Initiation multimédia / heure (non adhérents) :	6,10
Location vidéoprojecteur : Matériel réservé aux écoles et aux associations communales. caution, écran mobile inclus	500,00
ANIMAUX ERRANTS	
Transport vers le refuge SPA d'un animal déjà capturé	70,70
Capture d'un animal par les services municipaux	70,70
Capture et transport de l'animal	131,30
SYNDICAT D'IRRIGATION DE L'ABER ILDUT :	
Participation / travaux administratifs / an	1081,82

BUDGET PRINCIPAL : DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3

La décision budgétaire modificative n°3 proposée détaille les ajustements qu'il convient de faire figurer à nos documents budgétaires. Ces ajustements concernent des réajustements de programmes de travaux suivant les calendriers de réalisation (haut débit) et l'obtention de subvention de l'académie pour l'achat de livres pour la bibliothèque de l'école publique, notamment. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les ajustements ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Libellé	DEPENSES	RECETTES
60671	achat de livres pour l'école de Trézien	2 600,00 €	
774	subvention Académie pour l'achat de livres		1 600,00 €
7711	pénalités perçues sur marché		1 000,00 €
	TOTAL	2 600,00 €	2 600,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Libellé	DEPENSES	RECETTES
2041583	Projets infrastructures		
231588	interet national	30 000,00 €	
	HAUT DEBIT	-30 000,00 €	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €

REALISATION D'UN EMPRUNT PREVU AU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE : 200 000€

Afin de financer les acquisitions foncières et l'aménagement urbain, il est nécessaire pour la commune de recourir à l'emprunt. Cet emprunt de 200 000€ était prévu au Budget Primitif. Les établissements financiers ont été consultés, deux offres ont été reçues. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit mutuel de Bretagne un emprunt de 200 000€ pour une durée de 20 ans, à taux fixe de 0,69%, échéances trimestrielles, amortissement linéaire, 200€ de frais de dossier.

AVANCE DE TRESORERIE - SPIC CRECHE L'ILE AUX ENFANTS

Considérant que, le SPIC Crèche l'île aux enfants est un service public industriel et financier, il ne peut être rattaché au compte de trésorerie du budget principal de la commune, considérant le besoin évalué pour le paiement des salaires de décembre 2019 d'un montant de 25 000€ et dans l'attente du versement de la participation de la CAF, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le versement au SPIC Crèche d'une avance de trésorerie d'un montant de 25 000 euros, sans intérêt, remboursable dans une période d'un an maximum.

DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1/2019 - BUDGET SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision budgétaire modificative n°1. Les ajustements, en section d'exploitation sont liés à une augmentation de la participation des familles en recettes et à un départ pour invalidité

en dépenses. Ils se traduisent par une modification du budget qui s'élève en dépenses et en recettes à 8 400€ :

Imputation	Libellé	DEPENSES	RECETTES
Dépenses Chapitre 12	Charges de personnel et frais assimilés		
6411	salaires	8 000,00 €	
673	titres annulés (exercice extérieur)	400,00 €	
Recettes Chapitre 74	Subventions d'exploitation		
7061	participations familles		8 400,00 €
	TOTAL	8 400,00 €	8 400,00 €

REALISATION D'UN EMPRUNT PREVU AU BUDGET PRIMITIF 2019 PAR LE CCAS : EMPRUNT DE 300 000€ POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CRECHE

Afin de financer les travaux de construction de la crèche, il est nécessaire pour le CCAS de recourir à un emprunt de 300 000€. La réalisation de cet emprunt, nécessite un avis conforme du conseil municipal. Accord du conseil municipal pour la réalisation d'un emprunt auprès du Crédit mutuel de Bretagne, pour un montant de 300 000€ au taux de 0,69%, pour une durée de 20 ans, remboursable par échéances annuelles destiné à financer les travaux de construction de la crèche.

SUBVENTIONS AU TELETHON ET A L'ASSOCIATION ÉGLISES ET CHAPELLES EN IROISE

Vu l'organisation du Téléthon sur les trois communes Lampaul Plouarzel, Ploumoguer, Plouarzel,
Vu l'organisation de concerts sur la commune de Plouarzel lors des « rencontres musicales d'Iroise »,
Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 100€ à l'Association Française contre les Myopathies (AFM) à l'occasion du Téléthon 2019 en complément de la participation matérielle et logistique de la commune et une subvention de 250€ à l'association églises et chapelles en Iroise pour l'organisation des Neuvièmes rencontres musicales d'Iroise.

SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) POUR PRESTATIONS SOCIALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser au comité des œuvres sociales du Pays d'Iroise (COS) une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 836,32€ au titre de 2019 (montant actualisé en prenant en compte les ajustements des effectifs) afin de lui permettre de verser des prestations sociales au bénéfice des agents de la commune.

CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE POUR LE DEVELOPPEMENT D' ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

Le Conseil Municipal prend connaissance des termes du projet de convention pluriannuelle de partenariat pour le développement d'actions en faveur des jeunes sur le territoire des communes de Lampaul Plouarzel, Plouarzel et Ploumoguer. La contribution financière des trois communes est précisée dans la convention. Pour Plouarzel, la participation allouée à Familles Rurales fédération s'élève à 19 599 € par an et la contribution à verser à Familles Rurales association Cap Ados est de 16 746 € par an. Cette somme comporte une part fixe (20%) ainsi qu'une participation au prorata du nombre d'habitants (80%). Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les éléments financiers et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier les modalités de suivi de cette convention.

CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC FAMILLES RURALES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DES JEUNES DE 9 A 12 ANS

La convention pluriannuelle de partenariat avec Familles Rurales Plouarzel pour l'accueil de loisirs intercommunal à destination des jeunes de 10 à 12 ans des communes de Plouarzel, Lampaul Plouarzel et Ploumoguer avait été conclue pour une durée de 3 ans, avec un avenant pour 2019. Le coût annuel pour l'accueil de loisirs des 10/12 ans s'élève à 5 743,77€ / an pour Plouarzel. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à la mise en œuvre de cette convention conclue pour une durée de 3 ans du 01/01/2020 au 31/12/2022, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce document.

MAISON FRANCE SERVICES

Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près de leur lieu de vie. Une Maison France Services est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Une maison France Services est ouverte à minima 24 heures sur 5 jours par semaine. Les deux agents polyvalents, formés accueilleront les usagers afin de les accompagner dans leurs démarches. Les opérateurs partenaires des Maisons France service sont les suivants : La Poste, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale des allocations familiales, Mutualité sociale agricole, Pôle emploi, ministères des comptes publics, de la justice, de l'intérieur.

Le territoire du Pays d'Iroise ne dispose pas actuellement d'équipement de ce type, ce manque a été repéré par le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public en Finistère élaboré par le conseil départemental. La commune de Plouarzel, dans un contexte de réorganisation des services publics sur le territoire

(Trésor Public, La Poste...) et, sollicitée par l'association Familles Rurales, pourrait être candidate à l'implantation d'une maison France services. Les locaux du bureau de Poste actuel pourraient être réaménagés à cet effet. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, demande l'inscription de l'implantation d'une Maison France services sur la commune de Plouarzel ; donne pouvoir au Maire pour poursuivre les études liées à cette implantation.

DIRECTION DE L'EPIC PLOUARZEL ANIMATION

Vu la réorganisation des services de l'EPIC Iroise Tourisme, le conseil municipal désigne le directeur de l'EPIC. Il est proposé au conseil Municipal de désigner Mme Bleuenn Jezequel directrice de l'EPIC Plouarzel Animation et M. Grégory Moullec, régisseur.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DES PFCA DE LA REGION BRETOISE

L'adhésion de la commune de Lesneven au SIVU des PFCA a été confirmée par l'avis des communes membres après procédure réglementaire. Il convient désormais de modifier les statuts du SIVU des PFCA, afin de permettre l'intégration de la commune de Lesneven au syndicat. Accord du conseil municipal.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise est membre du syndicat des eaux du Bas Léon depuis sa prise de compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Ce dernier, vient de procéder à une révision de ses statuts afin de prendre en compte d'une part les prises de compétences des intercommunalités en matière d'eau et d'assainissement et d'autre part, de répondre aux conditions de mise en œuvre et de labellisation en EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Afin de pouvoir transférer une telle compétence, il importe que la communauté dispose formellement de celle-ci dans ses statuts. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification statutaire qui intègre dans la partie compétences obligatoires et sous la compétence « eau » les items suivants :

- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- La lutte contre les pollutions et la protection et conservation des eaux superficielles et souterraines.
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

AFFAIRES DIVERSES

MOTION CONCERNANT LES DEGATS OCCASIONNES PAR L'ESPECE PROTEGEE CHOUCAS DES TOURS

Au cours des dernières années, les dégâts sur cultures occasionnées par l'espèce Choucas des tours ont augmenté de façon exponentielle dans le Finistère. Sans prédateur, ces oiseaux, protégés par arrêté ministériel, font des ravages dans les champs et mettent en péril la rentabilité économique des exploitations agricoles.

De plus en obstruant les conduits de cheminée, leurs nids sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone. Confrontés à cette calamité, les agriculteurs s'équipent, d'effaroucheurs. Cet investissement coûteux ne s'avère pas être une solution durable. De plus, ces systèmes représentent une source de conflit de voisinage et connaissent de nombreuses dégradations.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 2 voix contre, 6 abstentions, le conseil municipal, exige qu'une étude de la population de choucas des tours soit réalisée dans le département du Finistère dans les moindres délais, demande que, sans attendre les résultats de cet observatoire, l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de 2 ans afin de réguler sa population exponentielle ; demande que les dégâts sur cultures causés par les Choucas des tours, espèce protégée par décision de l'État, soient légalement indemnisés par l'État.

BOULODROME

Les projets de plans ont été présentés. L'appel d'offres a été lancé. Une décision sur les options retenues sera prise une fois le montant des offres connu.

PROJET : MAISONS DES AIDANTS ET DES AIDES

M. le Maire présente un projet privé, porté par l'ADMR, en cours d'étude, prévoyant la construction de huit logements adaptés pour les personnes en perte d'autonomie et une maison commune dans laquelle pourrait être présent un animateur. Ce projet pourrait être implanté sur le terrain de l'ancienne école Saint Charles. La commune céderait la terrain à l'ADMR.

L'arbre de Noël communal aura lieu le dimanche 15 décembre à 15h15.

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 21 décembre à 18h00.